



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Vingt-Deux Décembre

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2014

Secrétaire de séance : Michel AUFFRET

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – J-L. GIRAUD- **Adjoints**

A. PELLEGRINO – S. BEURRIER - C. LUBRANO LAVADERA – A. RASKIN – E MENUT – N. PERRICHON – S. LELUIN – M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : W. DUBOSQ (pouvoir donné à C. LUBRANO LAVADERA) – G. BARRA (pouvoir donné à M. AUFFRET) – A. CELKA (pouvoir donné à S. LELUIN) – J. RAYNAUD (pouvoir donné à J-L GIRAUD) – J. HENSELER (pouvoir donné à E. MENUT) – A. STEPHAN (pouvoir donné à A. PELLEGRINO) - J. TOCQUER (pouvoir donné à M. BOUGE) – S. ALLEG (pouvoir donné à R. AUBAULT) - C. VELAY (pouvoir donné à A-M. GAUBERTI) – A. DUBOIS

PRESENTATION ET VALIDATION DU PROJET D'ORGANIGRAMME

M. le Maire présente aux différents conseillers le projet d'organigramme correspondant à l'organisation des services municipaux autour de plusieurs pôles dynamiques accompagnant la directrice générale des services nouvellement recrutée.

Ce projet sera présenté au Comité Technique Paritaire pour avis.

L'objectif de cet organigramme présenté est de permettre un meilleur management des équipes avec une véritable flexibilité et la mise en exergue d'une synergie de travail pour l'amélioration constante du service public.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'ACTER** l'organigramme présenté après échanges et prise en compte des observations.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE